

de donner son adhésion. Après ce laps écoulé, la maladie, s'étant aggravée, devint un obstacle. Le prêtre est un soldat ; et, autant que possible, l'Eglise n'accepte dans sa milice que des hommes qui puissent porter les fatigues multiples de l'apostolat. Victor semblait à jamais incapable d'assumer un tel fardeau sur ses épaules. Son corps était aussi impuissant que sa volonté était énergique.

Donc on hésita longtemps à l'admettre au Séminaire ; et ce ne fut qu'après un mieux accentué et sur ses pressantes sollicitations, que les portes lui en furent ouvertes. Il entra, en 1851, au séminaire d'Annecy.

Il y était à peine depuis quelques mois qu'il commença à ressentir les premières atteintes d'un mal qui devait peu à peu envahir tous ses membres. Ce mal n'était autre qu'une altération progressive des enveloppes de la moëlle épinière.

Ceux même qui ne connaissent point la médecine savent que les affections de cette nature produisent presque toujours, en quelque partie de l'organisme humain, les paralysies les plus graves.

Dans la circonstance, la paralysie se porta tout d'abord sur le larynx, et l'extinction de la voix fut complète. Le jeune homme dut quitter Annecy et retourner dans sa famille.

L'ardeur de son désir de vouer à Dieu, sa foi et sa piété ne faisaient qu'augmenter et se tremper dans ses épreuves. Plusieurs années s'écoulèrent ainsi.

A la suite d'un pèlerinage à Tours, à la suite de ferventes prières devant la Sainte Face, vénérée chez M. Dupont, la voix revint à l'état normal, et Victor profita de sa guérison pour reprendre aussitôt le cours interrompu de ses études, non plus à Annecy, — dont il était bon d'éviter le climat rigoureux ; — mais au séminaire de S. Sulpice, à Paris.

La santé qu'il avait ainsi recouvrée sur un point, ne tarda pas à périlcliter sur d'autres. Durant son séjour à S. Sulpice, sa vue s'affaiblit tellement qu'il ne put recevoir les saints Ordres dans les conditions ordinaires. Sa ferveur extrême, sa haute instruction, les signes manifestes de sa vocation, ne permettant point de lui refuser dans les rangs de la cléricature l'humble place qu'il sollicitait, on lui conféra le sous-diaconat, mais avec la très-exceptionnelle dispense du Bréviaire, dont l'obligation disciplinaire fut commuée pour lui en celle de réciter chaque jour le saint Rosaire. Puis, comme si la lumière physique diminuait en lui à mesure que grandissait la lumière religieuse et qu'il s'élevait graduellement vers le sanctuaire du Soleil de justice, voici que, quand il fut ordonné prêtre, le 24 septembre 1859, à l'âge de trente et un ans, ses yeux étaient si malades qu'il fallut aller encore au-delà de la dispense du Bréviaire. Dans l'impossibilité où il se trouvait de lire les gros caractères du Missel, il fut autorisé à ne dire qu'une seule Messe, toujours la même qu'il savait par cœur, la Messe : *Salve, sancta Pa-*